

AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Edition Grandes Cultures

REGION CENTRE

BULLETIN TECHNIQUE N° 21

21 AOUT 1990

COLZA : Désherbage - Protection insecticide au semis. **MAIS** : Pyrale : début de deuxième vol sans conséquence sur les cultures.

- COLZA -

DESHERBAGE :

La technique de base reste l'utilisation de désherbants au semis, soit en pré-semis, soit en post-semis prélevée de la culture (voir tableau des produits en page 4).

Les expérimentations du Service de la protection des Végétaux montrent qu'un traitement unique de pré-semis est rarement suffisant et que la solution la plus satisfaisante est la succession de produits de pré-semis et de pré-levée. Ce qui conduit à envisager, par exemple, les programmes suivants :

FORT RISQUE D'ENHERBEMENT : INTERVENIR EN PRE-SEMIS

* En dominante dicotylédones :
  - TREFLAN EC 2,5 l à 2,2 l.
  - DEVRINOL FL 2,8 l à 2,2 l selon la teneur en argile.

* Si risque Capselles :
  - Intervenir en post-semis avec BUTISAN S 1,5 l après une application de TREFLAN EC ou de DEVRINOL FL.
  - Intervenir en deux passages : BUTISAN S 1,5 l post-semis puis BUTISAN S 1,5 l stade A-B1.
  - La nouvelle spécialité COLZOR présente une très bonne efficacité sur Capselles (voir tableaux ci-après).

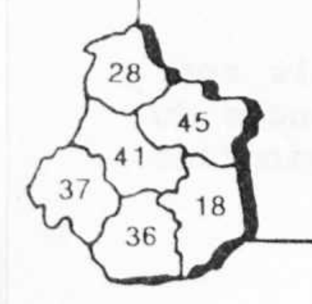
* En dominante graminées :
  - COMODOR 6,6 l.
  - AMARILLO 5 l ou TAMBER 6 l si flore mixte.

FAIBLE RISQUE D'ENHERBEMENT OU RISQUE DE RETOURNEMENT : INTERVENIR EN POST-LEVEE

A partir du stade B4-B6 sur colzas bien enracinés (pivot racinaire > 10 cm) :
- PRADONE TS 4 kg.
- CLERDONE 2,5 l :
  . Intérêt sur Composées, Ombellifères.
  . Moyen sur Capselle.
  . Inefficace sur Gaillet, Géranium et Crucifères.

UNE NOUVEAUTE EN DESHERBAGE DE PRELEVEE : COLZOR

. Une nouvelle spécialité a obtenu une autorisation provisoire de vente en Avril 1990 : **COLZOR**, de la Société **LA QUINOLEINE**, est une association de tébutame (600 g/l) et de clomazone (20 g/l), qui s'utilise à la dose de 6 l/ha (5 l/ha en sol filtrant), en post-semis prélevée du colza.



Publication périodique

ABONNEMENT ANNUEL : 190 F

Ministère de l'Agriculture et de la Forêt
Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
BP 210 - 93, rue de Curambourg
45403 FLEURY LES AUBRAIS CEDEX
Tél. 38.86.36.24



P40

Résultats d'efficacité obtenus en 1989-90 (12 essais) par le Service de la Protection des Végétaux

ADVENTICES	COLZOR % efficacité	NOMBRE D'ESSAIS
DICOTYLEDONES :		
Capselle bourse à pasteur	95,6	3
Gaillet gratteron	92	1
Laiteron des champs	55	1
Lamier pourpre	93,5	2
Lampsane commune	100	1
Mercuriale annuelle	57	1
Morelle noire	71	1
Mouron des oiseaux	100	1
Pensée des champs	59,6	6
Ravenelle	49	1
Renoncule des champs	100	1
Shérardie des champs	100	1
Valérianelle potagère	11	1
Véronique à f. de lierre	84,5	1
Véronique de Perse	100	1
GRAMINEES :		
Repousses de blé	49	2
Repousses d'orge	36	3
Vulpin des champs	71	2

Les efficacités présentées sont à considérer avec prudence, elles sont le reflet d'une première année d'expérimentation. Ces résultats sont provisoires et seront étayés par une deuxième année d'expérimentation.
Sélectivité : Des décolorations blanchâtres à jaunâtres sur le pourtour des limbes ont été observées dans trois essais sur douze. Ces phénomènes passagers sont sans incidence sur le colza.

PROTECTION INSECTICIDE AU SEMIS :

* MOUCHE DU CHOU : Un traitement de sol peut se justifier dans les secteurs à risque (Drouais-Thymerais, Berry...) **en cas de semis précoce**. En effet, ces semis risquent de se trouver au stade le plus attractif pour la Mouche (stade 3-4 feuilles) au moment du pic du troisième vol de ce ravageur.
Préconisations : Eviter les semis trop précoces car l'expérience prouve que les colzas levés avant le 15 Septembre sont en effet les plus touchés. Cette précaution permet de limiter les attaques. Dans les zones à risque, où la présence du ravageur est généralement observée, et dans le cas de semis précoces, la protection sera réalisée par application de microgranulés dans la raie de semis.

Insecticides homologués en traitement du sol contre la Mouche du chou

MATIERES ACTIVES	SPECIALITE COMMERCIALE	DOSE/HA
carbofuran	Nombreuses spéc. (CURATER, RAMPAR, DELEX...)	9 kg
carbofuran + isophenphos	CARMA	9 kg
furathiocarbe	DELTANET	12 kg
terbuphos	COUNTER PLUS	10 kg
carbosulfan	MARSHAL PORT	9 kg

* CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL : L'efficacité d'un traitement au semis est le plus souvent insuffisante car le vol est souvent trop tardif (plus de 50 à 60 jours après semis). **Les traitements en végétation déclenchés sur le pic de vol ont une excellente efficacité et sont beaucoup moins coûteux (à suivre dans nos prochains bulletins).**

* GROSSES ALTISES : Les traitements en localisation dans la raie de semis sont efficaces **mais ne sont pas justifiés en l'absence de risque contre la Mouche du chou** (prix trop élevé). Les traitements en végétation à base de pyréthrinoïdes liquides sont beaucoup moins coûteux et très performants sur ce ravageur.

Insecticides homologués en traitement du sol contre les grosses Altises

MATIERE ACTIVE	SPECIALITE COMMERCIALE	DOSE/HA
benfuracarbe	ONCOL 5 G	9 kg
	ONCOL S	5,25 kg
carbofuran*	CURATER, RAMPAR, DELEX,...	9 kg
carbosulfan	MARSHAL FORT	7,5 kg
furathiocarbe*	DELTANET	12 kg
terbuphos	COUNTER PLUS	10 kg
thiophanox	DACAMOX 5G - DACAMOX 5S	9 kg
carbofuran + isophenphos*	CARMA	9 kg
phorate + terbuphos	DISPELL	18 kg

* Ces produits sont aussi homologués sur Charançon du bourgeon terminal.

* LIMACES : Malgré la sécheresse de l'été, le risque de dégâts de limaces reste à prendre en compte en particulier en cas d'arrivée de conditions météorologiques douces et humides. Les situations les plus exposées sont les préparations motteuses et les parcelles avec présence de débris végétaux importants.
Préconisations : Surveiller la régularité de la levée et plus particulièrement les bordures, déceler la présence des limaces en plaçant des appâts anti-limaces sous abris (tuiles, sacs...). Lorsque nécessaire, intervenir rapidement.
Produits utilisables :
- métaldéhyde (nombreuses spécialités) : 5 à 10 kg/ha selon les spécialités,
- mercaptodiméthur (MESUROL) : 3 à 5 kg/ha,
- thiodicarbe (SKIPPER) : 5 kg/ha.

Limitation d'autorisation de vente et d'utilisation des produits à base d'atrazine, de simazine et de lindane

Sur proposition du Comité d'Homologation de Juin 1990, le Ministère de l'Agriculture limite les autorisations de vente et l'utilisation des produits à base d'atrazine, de simazine et de lindane. **La décision prise le 1er Juin 1990 est d'application immédiate.**

- Atrazine et/ou simazine :

Les doses d'utilisation des spécialités contenant ces matières actives ne doivent plus apporter plus de 1500 g/ha d'atrazine ou de simazine ou du mélange atrazine-simazine.

Les usages actuellement autorisés, dont l'apport en matière active respecte cette condition, sont maintenus.

Par contre, pour les usages où cet apport est supérieur, la dose d'emploi doit respecter un apport maximum de 1500 g/ha. Cette diminution de dose peut entraîner une modification de l'efficacité et de l'intérêt agronomique du produit. Le Comité d'Homologation proposera prochainement le maintien ou le retrait des autorisations pour chacune des spécialités concernées.

- Spécialités contenant du lindane :

Le même principe est adopté pour la limitation des doses d'utilisation, avec un apport maximum de 1350 g/ha de lindane en traitement de sol.

De plus, les traitements foliaires et les traitements de semences des betteraves et des crucifères oléagineuses font l'objet d'un retrait d'homologation.

P41

HERBICIDES UTILISABLES EN PRE-SEMIS, PRE-LEVEE SUR COLZA D'HIVER

	MATIERES ACTIVES	SPECIALITES COMMERCIALES (FIRMES)	DOSE/HA	OBSERVATIONS
Pré-semis	triallate	AVADEX 480 (MONSANTO) ou autres spécialités	3 l	* Incorporation rapide dans la couche superficielle du sol. * Antigraminées annuelles.
	trifluraline	Nombreuses spécialités dont TREFLAN (DOWELANCO)	2,5 l	* Incorporation immédiate dans les 24 heures après traitement, dans les premiers centimètres du sol. * Essentiellement antidicotylédones.
	napropamide	DEVRINOL FL (PEPRO)	2,2 l à 2,8 l	* Incorporation dans un délai de 48 heures à une profondeur de 3 à 4 cm avec une herse légère. Ne pas travailler trop profondément. Doses : 2,2 à 2,5 l si moins de 25 % argile 2,8 l si plus de 25 % d'argile et en cas de Ray-grass. * Essentiellement antidicotylédones.
	napropamide + nitralin	ZULAN (SHELL CHIMIE)	2,5 kg	* Incorporation identique à DEVRINOL FL.
	trifluraline + tébutame	AMARILLO (LA QUINOLEINE)	5 l	* Incorporation dans un délai de 24 heures après traitement. Une incorporation dans les 4 à 5 premiers cm du sol est recommandée. * Intérêt sur flore mixte (dicotylédones et graminées)
	napropamide + tébutame	TAMBER (STAUFFER)	6 l	* Incorporation dans un délai de 48 heures après traitement dans les 3 à 4 premiers cm. * Intérêt sur flore mixte (dicotylédones et graminées).
Pré-semis ou Pré-levée	tébutame	COMODOR 6 (LA QUINOLEINE)	5 à 6 l	* De préférence en pré-semis incorporé, mais utilisation en post-semis possible. * Antigraminées essentiellement. Sur repousses de céréales, dose de 6 l. Sur dicotylédones, dose de 4,8 l.
Post-semis	dimétachlore	TERIDOX (CIBA-GEIGY)	2 à 3 l	* Ne pas utiliser en terre légère ou filtrante.
	métazachlore	BUTISAN S (BASF)	2,5 l	* Lors de semis en conditions favorables : - sol bien préparé, finement grumeleux, non motteux ; semis correctement effectué, bien recouvert, à une profondeur régulière de 2 à 3 cm * Application immédiatement après le semis. * En fractionnement : - 1,5 l en post-semis, pré-levée (ou en programme avec TREFLAN, DEVRINOL, COMODOR...) - 1,5 l en post-levée précoce. TRES BONNE EFFICACITE SUR CAPSELLE.
	clomazone + tébutame	COLZOR (LA QUINOLEINE)	6 l	* 5 l en sol filtrant. TRES BONNE EFFICACITE SUR CAPSELLE.
Post-levée précoce	métazachlore	BUTISAN S (BASF)	3 l	* Lors de semis en conditions difficiles : - sol caillouteux ou très motteux ne permettant pas de recouvrir correctement les graines, sol très battant ou très filtrant, - sol très sec rendant la levée aléatoire. * Application au stade "cotylédons étalés - 1ère feuille pointante" du colza, avant le stade 2 feuilles des adventices.

* * * * * * *